

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE MALANVILLE

*Consultant*

Nestor René AHOYO ADJOVI

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Avril 2006*

## SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
Remerciement.....	6
INTRODUCTION.....	7
<u>CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF</u> .....	8
1.1 Cadre physique.....	8
1.2 Cadre Administratif.....	9
<u>CHAPITRE II POPULATION</u> .....	10
2.1 Etat de la population.....	10
2.2 Mouvements de la population.....	12
2.3 Ethnies .....	12
2.4 Religions et Culture .....	12
2.5 Habitat.....	12
2.6. Le foncier .....	18
<u>CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE</u> .....	19
3.1 Pouvoir politique traditionnel .....	19
3.2 Pouvoir politique moderne.....	19
3.3 Système de parenté (Les différentes formes de mariage) .....	20
3.4 Place de la femme dans la société .....	20
<u>CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES</u> .....	20
4.1 Agriculture .....	20
4.2 Elevage .....	22
4.3. Les ONG .....	24
4.4 Les unités économiques .....	24
4.5 Emploi .....	24
4.6 Energie et Eau.....	25
4.7 Transport et communications.....	25
4.8 Commerce .....	27
4.9 Tourisme et hôtellerie.....	28
4.10. Pêche et chasse.....	28
4.11. Autres services .....	29
<u>CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX</u> .....	29
5.1 Santé .....	29
5.2 Action sociale .....	31
5.3 Education .....	31
5.4 Arts, culture, sports et loisirs .....	32
<u>CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES</u> .....	33
6.1 Evolution du budget communal.....	33
6.2 Recettes .....	34
6.3 Dépenses .....	34

<u>CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE</u> .....	35
• Milieu physique .....	35
• Niveau organisationnel .....	35
• Agriculture .....	35
• Elevage .....	36
• Commerce .....	36
• Education .....	37
• Unités économiques .....	37
• Energie .....	37
• Ressources Financières .....	38
• Art, Sport, Culture .....	38
<u>CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES</u> .....	38
<u>CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS</u> .....	41
<u>CONCLUSION</u> .....	48

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie

MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Malanville.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

## INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- D'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

## **Chapitre I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF**

### **1.1. CADRE PHYSIQUE**

#### *1.1.1. Situation géographique*

Appelé avant 1949 ‘‘ TASSI ‘‘ qui signifie en langue Djerma et Dendi ‘‘SABLE’’, la ville de Malanville dérive de ‘‘Malan’’, nom d'un gouverneur de l'ancienne colonie de Dahomey (la ville de Malan). La commune de Malanville est située à l'extrême Nord de la République du Bénin dans le département du Niger par la ville Gaya. Elle s'étend entre 11,5° et 12° de latitude du Nord au Sud sur 50 km et de l'Est à l'Ouest sur 60 km. La commune de Malanville est limitée : au Nord, par la république du Niger. Au Sud, par les communes de Kandi et de Ségbana. A l'Ouest, par la commune de Karimama. A l'Est, par la République Fédérale du Nigéria. Elle couvre une superficie de 3,016 km<sup>2</sup> dont 8000 ha de terres cultivables. Son altitude moyenne est de 200m au-dessus du niveau de la mer dont elle est à plus de 700km à vol d'oiseau. Son altitude moyenne est de 200m au dessus du niveau de la mer dont elle est à plus de 700km à vol d'oiseau.

#### *1.1.2. Climat*

Le climat de la commune de Malanville est de type Soudano Sahélien marqué par une saison sèche de Novembre à Avril. La moyenne des pluies enregistrées les cinq (05) dernières années est de 750mm. Le vent dominant est l'harmattan soufflant de Novembre en Janvier dans tous les sens avec des écarts de température variant entre 16 et 25 °C.

#### *1.1.3. Relief*

Le relief de la commune de Malanville se compose d'un ensemble de plaines et de vallées enchâssées entre le fleuve Niger et quelques plateaux et collines de grès ferrugineux. Les collines se rencontrent dans les arrondissements de Madécali, Malanville (Bodjécali) et à Guéné avec une hauteur moyenne de 80m.

La ville est bâtie sur un site sablonneux et inondable par endroit en période des crues. Le lit supérieur du Niger qui prolonge la ville au Nord est un terrain plat où s'est développée dans le passé une culture rizicole. A l'ouest, un terrain sablonneux plus ou moins plat est drainé par l'Alibori, un autre affluent du niger. Au Sud, les terrains sablonneux relativement plats remontent légèrement dans cette direction et sont partagés entre les besoins de drainage des deux affluents.



#### *1.1.4. Les sols*

Les sols de la commune de Malanville sont de type gneissique pour la plupart sur le territoire, mais dans la vallée du Niger et ses affluents, on y rencontre des sols sablo argilo, ferrugineux. Quelques sols squelettiques gravillonneux et minéraux bruts sur cuirasse se retrouvent en poche sur le territoire de la commune.

Elle est étranglée çà et là par des promontoires rocheux. Elle porte des sols alluviaux sablo limoneux, boueux, en saison pluvieuse parfois concrétionnés sur les hautes terrasses et couvert d'une savane herbeuse à épineux dominée par le baobab et le rônier.

#### *1.1.5. Géologie*

Le site de Malanville dispose de nappes phréatiques de profondeurs variables. Elles sont en général plus élevées à l'ouest qu'à l'Est où elles sont drainées par une zone de marécages qui s'étend jusqu'au territoire du Nigéria voisin. Le niveau moyen de la nappe dans la zone bâtie de la ville est à une profondeur de 5 mètres environs.

#### *1.1.6. Réseau hydrographique*

La commune de Malanville est traversée dans sa longueur (Est – Ouest), par le fleuve Niger avec ses affluents l'Alibori, la Mékrou et la Sota qui sont en crue durant les mois d'Août et de Septembre. L'étiage intervient à partir du mois d'Octobre. Le fleuve Niger regroupe des bas-fonds exploitables dont 300 ha aménagés. La commune connaît des inondations cycliques du fait des pluies diluviennes. Elle se trouve dans la vallée Niger qui va de Guéné jusqu'au lit mineur du fleuve. La commune de Malanville se trouve ainsi dans une espèce géographique dotée d'atouts pour l'édification d'une régionalisation économique cohérente et viable.

#### *1.1.7. Végétation*

La végétation de la commune de Malanville est par la savane arborée avec prédominance des formations herbacées. Sur le territoire de la commune se trouvent la forêt de Goungoun, la forêt de Boiffo (Guéné) qui est une aire protégée et la zone cynégétique de la Djona (Z C D) vers le village de Torozougou. Les formations végétales abritent une faune très variée dont les espèces remarquables sont les éléments (Loxodonta, Africana), les buffles (*Syricerus caffer*), les panthères (*Panthera pardus*), les gibiers, les hyppotragues, les phacochères etc...

## **1.2. Cadre administratif**

**(A compléter)**

## Chapitre II : POPULATION

### 2.1. Etat de la population

#### 2.1.1. Historique du peuplement

Le village le plus important de la localité étant Bodjécali situé à (7), sept km au Sud de Tassi sur la route internationale Bénin – Niger vers 1910 les tatas des pêcheurs dispersés dans la vallée du fleuve furent regroupées en un seul village. ``Tassi `` la futur ville de Malanville qui va évoluer progressivement avec l'arrivée de nouveaux habitants qui vont s'installer dans cette plaine d'inondation en créant de nouveaux quartiers. Le noyau primitif est Wollo, quartier des pêcheurs et éleveurs situé au Nord Ouest, en bordure du fleuve. L'installation s'était effectuée de façon spontanée avec les Djerma, Dendi venus du Niger (région de Gaya, Dosso) les Dendi et peulh du Bénin septentrional.

Les liens de pauvreté parfois très poussés favorisent une atmosphère d'entente et de collaboration entre ces peuples d'origine Nigérienne et Béninoise. Jusqu'en 1950. Malanville n'était qu'un tout petit village de cinq cent à six cent habitants, les premières maisons rappellent les agglomérations peulhs avec des cases de paille. La forme rectangulaire des habitations est apparue vers les années « 40» avec l'arrivée d'une autre vague d'étrangers surtout les militaires et les cadres de l'administration coloniale.

L'agglomération de Malanville comptait 21.734 habitants d'après le recensement général de la population de 1992, soit un peu moins du tiers de la population totale de la Sous-préfecture. Le taux de croissance moyen intercensitaire tel qu'il a été observé entre les deux derniers recensements de 1979 et 1992 est de 2,1% par an. En application le même chiffre pour la période de 1992 – 1998, on peut déduire que la population est de 24.600 personnes. La population de la ville est répartie sur (07) quartiers.

L'étude monographique réalisée dans le cadre du programme pluviométrie commerciale d'investissement prioritaire PP.CIP (version finale Août 1997) pour SEKHAU – SEM met l'accent sur la disparité entre le taux moyen de croissance du milieu rural et du milieu urbain à Malanville. Pour la période 1979 – 1992 le taux moyen de croissance annuelle pour l'agglomération (2,1%) est nettement plus faible par rapport à celui du milieu rural estimé à 6,7%. Ce qui porte le taux moyen à l'ensemble de la commune à 4,9%. L'étude attribue cette différence au caractère peu attractif de la ville par rapport au milieu environnant malgré les atouts qu'elle présente comme ville carrefour entre plusieurs pays. En appliquant pour l'agglomération le même taux d'accroissement que celui qui est proposé dans l'étude susmentionnée, soit 4,5% par an pour la période 1992 – 2008 l'évolution du même chiffre de la population de Malanville pourrait être présentée comme suit :

Année	1992	1998	2000	2003	2005	2008
Population	21734	28300	30900	35300	38600	44000

Résultat du recensement de la population au Bénin.

Toutes fois, cette tendance si elle se confirme, se fera très probablement d'une façon graduelle. On est ainsi emmené à prendre comme point de départ le taux de croissance intercensitaire enregistré entre 1979 et 1992 et lui appliquer une augmentation graduelle continue pour atteindre, à long terme, le taux proposé dans le P.P.C.I.P. Ceci est développé dans le tableau suivant :

Année	1992	1998	2000	2003	2005	2008
Taux de croissance (%)		2,1	2,5	2,9	3,2	4,0
Population	21734	28300	30900	35300	38600	44000

Résultat du recensement de la population au Bénin.

Ce dernier scénario plus adapté à la situation actuelle des villes secondaires au Bénin et tout particulièrement Malanville.

### *2.1.2. Evolution de la population*

La population de la commune de Malanville est passée de 67,387 habitants à 98,476 habitants de 1992 à 2000 soit un taux d'accroissement de 4,8%. La population de la commune de Malanville est estimée à 110153 habitants en 2004 selon INSAE. La densité moyenne de la commune est de 33 habitants par km<sup>2</sup> contre 18 habitants par km<sup>2</sup> pour le département de l'Alibori. La plupart des ménages sont dirigés par des hommes avec un taux élevé de polygamie surtout en milieu islamique.

Cette population est très inégalement répartie ainsi, l'arrondissement de Malanville 39,081 habitants est plus peuplé et viennent ensuite les arrondissements de Guéné 27321 habitants, de Garou 17597 habitants, Madécali 15288 habitants et Tomboutou 10867 habitants. La population urbaine est seulement concentrée dans l'arrondissement de Malanville soit un taux de 36,25%.

Les femmes représentent 50,76% de la population contre 49,24% pour les hommes.

Selon les projections de l'INSAE, partant de l'hypothèse d'un taux d'accroissement moyen annuel de 4,86% la population attendue en 2007 pourrait atteindre 129565 habitants.

Les principales ethnies de la commune sont : Dendi, Peulh, mokollé, Djerma. Haoussa, nago, Yoruba, Bariba, Mina, Adja, Goun, Fon et Kotocoli.

## **2.2. Mouvement de la population (Migrations)**

De par sa situation frontalière, la population de la commune est en perpétuel déplacement surtout vers le Nigéria à l'est de la commune pour étudier l'arabe ou en quête du mieux être. La commune abrite une forte communauté de population d'immigrés venus de toutes origines. L'attraction de ces populations pour la commune est due aux intérêts que présente son grand marché international et aussi les possibilités d'emplois agricoles pour les immigrés dans les champs et les jardins. On observe également un fort taux d'émigration des hommes dont l'âge varie entre 18 et 35 ans surtout en saison sèche en direction de l'intérieur du pays et des pays limitrophes pour y mener des activités agricoles pastorales, commerciales et religieuses.

Au fort mouvement des hommes effectués à l'intérieur du Bénin et des pays de la sous-région pour des raisons commerciales, agricoles, d'exploitation forestière de vagabondage, de mendicité, de vente saisonnière d'eau (Garoua).

## **2.3. Ethnies**

Les principales ethnies de la commune de Malanville sont : Dendi, Peulh, Mokollé, Djerma, Haoussa, Nago, Yoruba, Bariba, Mina, Aja, Goun, Fon et Kotocoli.

## **2.4. Religions**

La religion dominante dans la commune de Malanville est l'islam. Elle est pratiquée par 80% de la population; viennent ensuite le Catholicisme, le Protestantisme, l'Assemblée de Dieu, la Renaissance d'Homme en Christ, les Célestes, les Témoins de Jéhovah, les Eckistes et des adeptes des religions traditionnelles qui constituent les 20% restant.

## **2.5. Habitat**

### *2.5.1. Type d'habitat*

Jusqu'en 1950, Malanville n'était qu'un tout petit village de cinq cents à six cents habitants ; les premières maisons rappellent les agglomérations peulhs avec des cases de paille. La forme rectangulaire des habitations est apparue vers les années ``40`` avec l'arrivée d'une autre vague d'étrangers surtout les militaires et les cadres de l'administration coloniale.

### *2.5.2. Mode d'éclairage*

On note deux types d'éclairage dans la commune de Malanville. Il s'agit de la production thermique ou énergie thermique et de l'énergie solaire. La société Béninoise d'électricité d'eau fournit l'électricité à la ville pour 1298 abonnés. De nouvelles perspectives en matière d'électrification verront le jour avec connexion NEPA (République Fédérale du Nigéria). Il est à noter que de sérieux problèmes perturbent les prestations de la SBEE. Au nombre de ces problèmes on peut retenir les coupures répétées, le délestage et les factures qui ne reflètent pas la consommation des ménages.

L'alimentation en énergie électrique jusqu'à 1988 était réalisée à titre individuel par certaines habitations et services publics. Une quinzaine de groupes électrogènes étaient dispersés dans différents quartiers. Depuis, la SBEE a monté une usine thermique d'une capacité de 225KVA dans le quartier wollo près du château d'eau et de la zone des forages, et a installé un réseau de distribution avec trois postes de transformation qui desservent surtout les quartiers de l'ancienne ville (Tassi-zenon, wollo yesso et wollo), ainsi que des usagers de part et d'autre de la voie principale. La ville dispose de 9.845ml de réseau basse tension pour plus de 483 abonnés.

Le réseau d'éclairage limité à la voie principale et aux quartiers de l'ancienne ville entre l'usine d'électricité et le marché principal est très insuffisant. Plus de 8000ml supplémentaires restent à prévoir dans les quartiers de la nouvelle ville.

### *2.5.3. Mode d'approvisionnement en eau*

L'approvisionnement en eau potable dans la commune de Malanville constitue un problème très important. Seule la ville de Malanville bénéficie des services de la société Béninoise d'Electricité et d'Eau. Mais le réseau de distribution d'eau est très restreint et seulement peu de ménages s'approvisionnent en eau de la SBEE (226 abonnés). Une extension de réseau hydraulique vers d'autres quartiers est nécessaire.

Au total, la commune dispose de 110 points d'eau potable (puits et forages). Le ratio population par point d'eau de la commune est de 25% (soit un point d'eau pour 1000 habitants) l'un des plus faibles de l'Alibori.

La commune dispose également de deux barrages qui servent à l'abreuvement du bétail. L'alimentation en eau de Malanville est assurée depuis 1987 par la Société Béninoise de l'Eau et de l'Electricité. La ville est dotée d'un réseau de distribution d'eau potable peu développé formé seulement de 13km de conduites et qui connecte quelque 172 abonnés (chiffres statistiques SBEE exercice 1996), soit moins de 5% de la population totale du centre urbain. Une douzaine de bornes fontaines réparties surtout sur les anciens quartiers de la ville à l'ouest de la voie principale, fournissaient l'eau aux usages non connectés au réseau. Mais elles ont cessé depuis

quelques années en raison des arriérés dus par les responsables du fonctionnement de ces bornes à la SBEE. Certains usagers des bornes fontaines sont ainsi obligés d'acheter à un prix relativement élevé, l'eau à des particuliers branchés au réseau.

D'autres, faute de moyens, se rabattent sur l'eau des puits qui abondent à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre urbain et dont la qualité est très douteuse.

L'eau est fournie par deux forages équipés de pompes immergées et situés à l'extrémité Nord Est de la ville. Hormis un grillage qui entoure les installations aucun périmètre de protection n'a été envisagé autour du site d'autant plus que la zone en question est urbanisée et que des habitations se trouvent à quelques mètres à peine de l'axe des puits. A cela il faudrait ajouter les risques de pollution dus à la présence du grand marché ainsi qu'à la centrale électrique de la SBEE. Les forages réalisés dans l'aquifère alluvionnaire du Niger et des grès fissures du bassin du Kandi, produisent au total un débit de 35m<sup>3</sup> / heure environ. L'eau est refoulée vers un château d'eau de 300m<sup>3</sup> dans l'enceinte de l'usine d'électricité à quelque 250m des puits. La potabilisation de l'eau en principe assurée par un traitement à la chaux et au chlore. La SBEE, qui est consciente des problèmes que posent les forages est à la recherche de nouvelles sources pour l'alimentation en eau de la ville.

Par ailleurs, l'extrême de la ville vers le Sud dans la direction de Parakou a provoqué une baisse de pression dans la partie du réseau se trouvant dans cette zone qui est assez éloignée de la source de production et des réserves de stockage.

Le réseau formé de conduites en PVC de 75,110 et 160mm de diamètre dessert principalement les quartiers Tasi, Zenon et Wolo yesso où se trouvent le marché principal et l'hôpital de la ville.

Les quantités maximales d'eau produites avec un pompage continu de 24h / 24 ne peuvent couvrir les besoins de la population présente qu'à la hauteur de 20 à 22 litres par jour et par personne à raison d'un rendement du système équivalent à 90%. Il s'agit d'une quantité très réduite si l'on tient compte du nombre important de visiteurs qui fréquentent la ville surtout les jours de marchés.

L'approvisionnement en eau auprès des puits et des cours d'eau constitue un apport supplémentaire pour différents usages allant du lavage et du nettoyage à la préparation de la nourriture et la boisson.

Un plan directeur d'investissement publié en août 1997 a été élaboré pour la SBEE dans le cadre d'une opération financée par la GTZ. Le plan définit le développement futur du système d'alimentation en eau potable de la ville pour une période de 10ans (1998-2007) et comprend deux phases de réalisation de cinq années chacune.

Pour une population estimée à 29500 personnes en 2002 et à 34600 personnes en 2007, les besoins en eau de la ville ont été estimés à 99300 et 139000 (mètre cube par an) respectivement (hypothèse moyenne adoptée par le plan directeur). Dans les

mêmes conditions le nombre total d'abonnés a été estimés à 414 en 2002 et 692 en 2007. Pour satisfaire les besoins de la ville dans les 10 prochaines années, le plan directeur prévoit :

- une campagne de forages ayant la fin de la deuxième phase en 2007,
- l'augmentation de la capacité des pompes des deux forages pour atteindre le débit de 28 (mètre cube par heure) par pompe (l'une des pompes sera remplacée au cours de la première phase et la seconde au début de la deuxième phase)
- le renouvellement des deux pompes de la station de traitement (l'une au cours de la première phase et l'autre au début de la deuxième phase).

L'extension et la diversification du réseau de distribution d'eau afin de tenir compte des nouvelles demandes d'abonnement se fera dans les cinq quartiers qui forment la ville. La densification du réseau existant portera sur un total de 198mL dont 138mL entre 1998 et 2002. Une extension du réseau se portera sur 5.500m. La raison de 50% pour chacune des deux phases. Le linéaire projeté par quartier sera comme suit :

Longueur conduite PVC en ml	Phase1 (1998-2002)		Phase2 (2003-2007)	
	Diamètre 75	Diamètre 90	Diamètre 75	Diamètre 90
Wollo yesso	-	138	-	-
Tassi tedji	1500	-	1500	-
Tassi zenon	500	-	500	-
Wollo	750	-	750	-
Galiel	-	-	-	60

Le nombre de demandes de raccordement est estimé à 206 pour la phase1 et 278 pour la phase 2. Le plan d'investissement projeté prévoit un volume global de 122millions de FCFA (campagne de forage non comprise) dont 55 millions FCFA pour la phase1et 67millions FCFA pour la phase2, la répartition des investissements par tache étant comme suit :

- Densification et extension du réseau 35%
- Branchements 38%
- Ressources en eau 4%
- Pompage et traitement 23%

## **ASSAINISSEMENT**

Les eaux usées provenant du lavage et des douches sont rejetées sur la voie publique où elles s'infiltrent rapidement en présence d'un sol sablonneux. Dans certains endroits où la perméabilité du sol est réduite (présence d'argile, remontée de nappe etc.....), l'eau stagne et pose ainsi des problèmes d'hygiène dans une région où les moustiques prolifèrent en raison de la présence de marécages, moins du tiers des logements n'a pas de douches et le reste est équipé de point d'eau assez sommaires.

#### 2.5.4. Type d'aisance

La majorité de la population dans les quartiers traditionnels ne possède pas de latrine et défèque ainsi dans la nature sur terrains vagues, le long des périmètres rizicoles. Dans les nouveaux quartiers mieux construits, presque toutes les habitations disposent de latrine. Les latrines sont soit à fosse étanche soit à fosse sèche suivant la zone, le type de sol et le niveau de la nappe aquifère. Ces fosses n'étant pas profondes en générale, les latrines se remplissent très vite, ce qui oblige les usagers à les vider à la sauvette dans une ville où il n'existe pratiquement pas de camions de vidange. Il s'agit d'une pratique très dangereuse pour l'environnement et l'hygiène publique.

A total, on peut estimer que :

- \* 54% des habitants disposent de latrine.
- \* 30% font leurs besoins dans la nature
- \* 13% vont chez les voisins ou utilisent les latrines publiques
- \* 3% seulement disposent de fosses septiques

Ce problème qui a retenu depuis longtemps l'attention des responsables, les a poussés à prévoir une latrine publique avec douche au niveau du marché. Cette latrine dont l'accès est payant (25 FCFA pour la latrine seule et 50 FCFA pour la latrine et douche) reste toujours fonctionnelle, mais est très peu fréquentée vu son caractère payant, les vendeurs et les visiteurs du marché préférant l'espace libre en direction des rizières. Il est à noter que l'eau des douches coule en surface vers les rizières générant ainsi des phases d'eau stagnants et infestés de moustiques. Une deuxième latrine au niveau du marché est toujours fermée. Cá remise en fonctionnement nécessite une réhabilitation dont le coût (500.000f.cfa) reste assez lourd pour le budget de la commune. D'autre part trois autres latrines publiques en ville sont fonctionnelles et la croix rouge projette la construction d'une latrine supplémentaire derrière la clôture de l'église non loin du nouvel hôpital.

A long terme, les autorités souhaitent assurer au moins une latrine par quartier. Cette opération est d'autant plus importante que la ville est fréquentée par un grand nombre de visiteurs.

Au niveau des latrines privées, la sous-préfecture par le biais d'une brigade d'hygiène, mène une campagne de sensibilisation pour encourager les familles à s'équiper d'une latrine.

Une partie réduite de la population ainsi que certains bâtiments administratifs, sociaux et commerciaux sont équipés de fosses septiques de fosses vidange ables ou de trous à fond perdu dans les limites de leur parcelle.

Toute fois, que ce soit pour les latrines ou pour les fosses septiques, leur vidange n'est pas assurée.



### 2.5.5. Ordures Ménagères

La ville qui compte actuellement 25000 personnes environ produit, sur la base d'un ratio de 0,46kg de déchets solides par personnes et par jour, quelque 4.200 tonnes d'ordure par an. A cela, il y a lieu d'ajouter la production des personnes de passage en particulier celles qui visitent les marchés de la ville et les voyageurs. La production totale de la ville en ordures ménagères dépasserait ainsi les 5.000 tonnes par an.

Chaque quartier de la ville disposerait d'une, deux ou même trois décharges sauvages suivant la disponibilité de l'espace. Certains quartiers comme Tassi-Tedji et woïio disposent même de près de cinq à six décharges chacun. La décharge la plus importante s'observe vers le marché coté rizière le long du Niger.

Les ordures n'étant pas évacuées hors de la ville, elles s'entassent dans les dépotoirs pour être brûlées régulièrement. Malanville reste une agglomération qui souffre d'un manque chronique d'hygiène. Jusqu'à présent, les ordures et les déchets s'amoncellent au coin des rues, dans les fossés de drainage et devant les maisons. Toutefois, certaines mesures viennent d'être prises par les autorités vus préfectorales pour assurer un minimum de salubrité à la ville. C'est ainsi qu'une cellule d'hygiène a été installée au niveau de chaque quartier pour la sensibilisation des foyers afin de nettoyer régulièrement chez eux. Les ordures sont ensuite enfouies à l'intérieur des propriétés. Une brigade d'hygiène veille à l'application de ces mesures. Une amende allant de 2000 à 20000f CFA serait applicable aux contrevenants.

D'autre part, depuis janvier 1998, l'ONG, "FAP". (Femmes, action, progrès) organise une campagne de collecte des ordures ménagères dans toute la ville. Elle a démarré son activité par la collecte des ordures à partir des décharges sauvages, elle intervient à raison d'une journée par quartier et deux fois par semaine dans le marché. Toute son activité est jusqu'à présent gratuite mais elle mène une campagne de sensibilisation dans les quartiers pour démarrer la pré collecte de porte à porte. Les foyers desservis payent la somme de 200f CFA par ramassage et un tracteur évacue les déchets vers une décharge située au niveau de la commune rurale de Bodgekali à quelque 5km au sud de Malanville. Le point de décharge qui a été retenu est une ancienne carrière désaffectée où sont rassemblés les différents produits non recyclables. L'ONG dispose d'un tracteur fourni par la GTZ ainsi qu'un petit matériel. Son intervention dans des quartiers difficiles d'accès l'amène à envisager d'acquérir des charrettes ou même des pousse-pousse. Elle emploie quatre personnes qui font presque du bénévolat. Les déchets organiques collectés sont réutilisés par les cultivateurs comme compost pour améliorer les caractéristiques des terrains agricoles en particulier pour la culture maraîchère. Pour les besoins la collecte et du ramassage des déchets solides, une vingtaine de brouettes et des seaux en plastique (don de la GTZ allemande) ont été distribués aux quartiers. Il

s'agit toutefois d'une opération pilote qui est appelée à devenir mieux organisée et plus structurée tant au niveau du personnel que de l'équipement.

## 2.6 Le Foncier

La situation du foncier se caractérise par des opérations de remembrement conduites par l'administration. Les premiers lotissements datent de 1975. Toute la ville est presque lotie, et les nouvelles extensions de la zone urbaine se font dans la plupart des cas à travers les lotissements existants. Les différents lotissements à Malanville sont présentés dans le tableau suivant :

ZONES	ANNEE DE LANCEMENT	NOMBRE DE PARCELLES
Tassi-Tedji, tranche1	1975	356
Tassi-Tenon, tranche1	1975	126
Tassi-Zenon, tranche2	1975	07
Houro-Hesso, Tranche1	1975	284
Wollo, tranche1	1975	184
Galiel, tranche1	1990	116
Tassi-Tedji, tranche2	1993	842
Tassi-tedji, tranche3	1993	200
Tassi-Tedji110, tranche4	1993	110
Tassi-Tedji1210, tranche4	1993	1210
Wollo, tranche2 728	1994	728
Galiel Sud 97	1996	97
	TOTAL	4260

Deux tranches de lotissement, lancées depuis 1996, sont en cours d'exécution dans les extensions du quartier wollo.

Deux types de transactions sont observés :

- la vente directe par les propriétaires avant ou après lotissement,
- la vente par l'Administration de terrains qui lui reviennent à la suite des lotissements. Parmi les 4260 parcelles disponibles, l'Administration a pu disposer de 1269 parcelles dont 1120 ont été vendues.

Le prix moyen de cession de parcelles au mètre carré s'élève à 3.000f CFA dans le centre commercial dans la ville. Dans les quartiers centrés le prix du mètre care serait de 1.000f CFA. Pour les zones non loties à la périphérie de la ville, le prix du mette carré reste dans les limites de 100fCFA.

## **Chapitre III : ORGANISATION SOCIALE**

### **3.1. La société civile (pouvoir politique traditionnel)**

L'organisation sociale traditionnelle existe mais son influence est fortement réduite avec l'avènement des administrations successives (coloniale, révolutionnaires et décentralisation). La commune dispose d'une association de développement appelée MOOBO qui a tenté de mener plusieurs activités dans le cadre du développement de la localité.

A côté de cette association, il existe des associations et organisations. Il s'agit de la coordination des Associations de parents d'élèves de l'Union Communale des Producteurs de Malanville (UCP) qui est un regroupement des groupements villageois (G V) et des groupements de femmes (GF). Il existe aussi des organisations de bases au niveau de la commune de Malanville : VGPPM, KABEI KAKUGU (Gestion du marché central), UCTIB, UNACOB, USCRB, Association de services financiers, CORVO (Comité de Réception et de vente d'Oignon).

Des ONG locales interviennent aussi dans la commune de Malanville. On peut citer entre autre : SIAN'SON, DEDRAS, GERED, SABU – ZE, APPED, VIE – ENVIRONEMENT, AMABORI, CALES. La commune de Malanville dispose d'un dynamisme organisationnel très important qui représente pour lui un atout pour impulser le développement de la localité.

Ces associations de base ont besoin de renforcement de capacités d'organisation, d'animation et de communication afin qu'elles participent effectivement au développement.

### **3.2. Pouvoir politique moderne**

Organigramme de la Commune de Malanville

Le pouvoir politique moderne se compose :

- du conseil communal avec à sa tête le maire
- des services de la mairie
- des services déconcentrés de l'Etat
- des organisations de la société civile
- des prestataires de service (bureaux d'étude, entreprise, etc)
- des partenaires au développement (Projet, ONG, Bailleurs de fonds).

### **3.3. Système de parente (les différentes formes de mariage)**

#### *3.3.1. Mariage coutumier*

C'est la forme de mariage la plus répandue. Il se déroule dans la forme religieuse. La réticence des populations au mariage moderne s'est accentuée depuis le passage dans la commune d'un comité venu exploser, expliquer et vulgariser le nouveau code de la personne et de la famille.

#### *3.3.2. Mariage moderne*

Le mariage moderne est bien rare dans cette localité.

### **3.4. Place de la femme dans la société**

L'agriculture occupe l'homme et la femme dans la commune de Malanville. Les femmes interviennent aux côtés des hommes pour les opérations de semis, de désemis et de récolte. En outre elles interviennent dans leur propre champ (arachide, coton, maïs, sorgho, niébé etc) pour toutes les différentes opérations culturales sauf le traitement phytosanitaire du cotonnier et le défrichement demandé aux hommes.

## **Chapitre IV : ACTIVITES ECONOMIQUES**

### **4.1. Agriculture**

L'activité agricole dans la ville est limitée au périmètre rizicole qui ceinture la ville en particulier vers le Nord sur la rive droite du Niger. La zone rizicole couvre 516ha dont 180ha aménagés sur lesquels sont installés 370 coopérateurs. Un projet d'aménagement de 210ha par les chinois devrait permettre de répondre aux 700 nouvelles demandes de coopérateurs non satisfaits. Un maraîchage caractérisé par une diversité de légumes se développe de plus en plus au dépend de la culture de riz qui se trouve ainsi abandonnée. Les dernières statistiques indiquent que ce secteur occupe à titre saisonnier, 27,3% de la population active de la ville.

#### *4.1.1. Terres agricoles*

L'agriculture est la principale source de revenu de la commune. Elle est caractérisée par de petites exploitations à ressources limitées. Même si la maîtrise des techniques culturales reste approximative au niveau des producteurs, il est à noter un profond changement de comportement des paysans. Les principales cultures pratiquées sont les cultures vivrières (Sorgho, petit mil, riz, maïs, niébé), les cultures maraîchères (oignon, tomate, pomme de terre, piment, gombo) et les cultures de rente (coton, arachide, oignon). L'agriculture est de type extensif.

L'activité agricole dans la ville est limitée au périmètre rizicole qui ceinture la ville en particulier vers le nord sur la rive droite du Niger. La zone rizicole couvre 516ha dont 180ha aménagés sur lesquels sont installés 370 coopérateurs. Un projet d'aménagement de 210ha par les chinois devrait permettre de répondre aux 700 nouvelles demandes de coopérateurs non satisfaits. Un maraîchage caractérisé par une diversité de légumes se développe de plus en plus au dépend de la culture du riz qui se trouve ainsi abandonnée. Les dernières statistiques indiquent que ce secteur occupe à titre saisonnier, 27,3% de la population active de la ville.

#### 4.1.2. Productions

La commune de Malanville produit différents types de cultures à savoir :

- L'oignon avec une production maximale de 18.878 tonnes en cours de la campagne 2001 – 2002.
- La culture cotonnière avec une production de 8.332 tonnes au cours de la campagne 2002 – 2003.
- Le sorgho et le maïs principales cultures vivrières ne viennent respectivement qu'en troisième et quatrième position. Cet engouement de producteurs pour les cultures de rente au détriment des cultures vivrières pose la question de la sécurité alimentaire dans la commune.

En effet, un grand nombre de producteurs agricoles sont obligés de vendre le coton ou l'oignon avant de constituer leurs stocks alimentaires nécessaires pour l'année.

#### 4.1.3. Céréales

Les céréales essentiellement cultivés dans la commune de Malanville sont : le maïs, le sorgho, le mil.

Bilan céréalier (campagne 2003 – 2004)

Céréales	Superficies (ha)	Productions (tonnes)
Maïs local	447	4854
Maïs amélioré	714	1059
Sorgho	6884	4731
Mil	5184	5540
Riz	1097	5662
Total	18358	21846

#### 4.1.4. Cultures de rentes

Les principale cultures de rentes pratiquées dans la commune de Malanville sont : le coton, l'arachide, l'oignon.

#### 4.1.6 Structure d'encadrement

Les structures d'encadrement intervenant dans la commune de Malanville sont les groupements villageois (G V) et l'Union Communale des producteurs (UCP).

## 4.2. Elevage

### 4.2.1. Effectif du cheptel

Types	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Assins	
Nombres	38.252	2.562	30.138	375	17	155	

Les chiffres officiels sont ceux mentionnés dans le tableau mais semblent ne pas refléter la réalité. Le troupeau serait beaucoup plus grand mais faute de recensement systématique, les chiffres ne sont pas connus.

### 4.2.2. Espèces élevées

L'élevage occupe une place de choix parmi les activités économiques communales. Les espèces élevées sont essentiellement les bovins. Les petits ruminants et la volaille. L'élevage des ovins caprins et porcins a connu une augmentation sensible.

### 4.2.3. Différents types d'élevage

On cite l'élevage du gros bétail et du petit bétail, ainsi que l'élevage de la volaille. L'élevage de la volaille est souvent pratiqué dans la plupart des ménages et est généralement sous le contrôle des femmes.

### 4.2.4. Personnel et structure d'encadrement

En milieu peulh, l'élevage des bovins, ovins et caprins est pratiqué à la fois par les hommes et par les femmes. Les femmes interviennent surtout dans les opérations de nettoyage de l'étable de traite et commercialisation du lait. Les hommes sont chargés de conduire les bêtes au pâturage.

Chez les autres groupe socio professionnels, les bovins élevés sont essentiellement les animaux de trait. Ils sont gardés par les hommes. Leur conduite au pâturage est surtout confiée aux enfants de 5 à 12 ans.

#### *4.2.5. Infrastructures pastorales*

Les infrastructures pastorales rencontrées au niveau de Malanville sont :

- Les Abattoirs
- Les Marchés de bétail
- Les Barrages pour abreuver le troupeau
- Les Parcs à vaccination

#### *4.2.6. Santé animale (les principales pathologies)*

La réticence des éleveurs à faire vacciner et à faire traiter leurs animaux contribue à la recrudescence de plusieurs maladies dont les plus couramment rencontrées sont :

- La péri pneumonie contagieuse bovine (PPCB)
- La pasteurellose bovine
- La peste des petits ruminants
- La pseudo peste ovaire (PPA)
- Le charbon symptomatique
- La trypanosomiase
- Les parasites gastro-intestinales.

#### *4.2.7. Alimentation du cheptel*

Le pâturage naturel constitue le mode d'alimentation le plus courant dans la commune. Cependant, on note parfois d'autres formes d'alimentation comme le niébé fourrager, les branchages, etc.

#### *4.2.8. Produits de l'élevage*

Les produits de l'élevage sont les suivants : la viande, le lait, les œufs, le fromage, la crème et le beurre, la peau, les bêtes et la volaille.

#### *4.2.9. Mouvements commerciaux*

Les petits ruminants sont élevés pour faire face aux dépenses courantes notamment aux cérémonies (Tabaski, baptême, etc). La vente du gros bétail et du petit bétail est fréquente dans la commune grâce à son grand marché ; et ses animaux sont convoyés vers le centre et le sud et distribuer dans les abattoirs.

### **4.3. Les ONG**

SIANSON, né en 1995. C'est l'une des ONG les plus dynamiques. Elle intervient dans plusieurs domaines et sert de relais pour d'autres ONG. Celle-ci s'investit dans le domaine de l'éducation tel que WORLD EDUCATION ou dans celui de la santé tel que MEDICAL CARE DEVELOPMENT INTERNATIONAL (MCDI). Les différents programmes qu'exécute SIANSON sont :

- ATAPE : Assistance Technique aux Associations de Parents d'Elèves ; ce programme s'exécute depuis deux ans ;
- HEPS: Health Education and Primary School; domaine d'activité. Hygiène et assainissement en milieu scolaire. Ce programme a commencé depuis (04) mois.

La ville de Malanville ne paraît pas aussi dynamique que la commune rurale de Guéné. En effet, on compte à Guéné 15 groupements de production, 04 groupements de commercialisation et de transformation. A Madécali, on en compte 06 qui s'occupent de la commercialisation. Et la commune de Tombouctou en compte 04 qui sont spécialisés dans la production économique. A Malanville, les opérateurs économiques sont manifestement incontournables pour les grandes décisions. Il convient également d'ajouter les responsables de la gare routière et les imanus car la ville est fortement islamisée.

Les leaders d'opinion sont, outre les autorités administratives (Sous-Préfet, Maire), les rois, les chefs de quartier et quelques notables. Il faut ajouter les chefs religieux et les opérateurs

### **4.4. Les unités économiques**

#### *4.4.1. Petites unités de transformation*

Les unités de transformations à proprement parler sont inexistantes hormis quelques micros entreprises personnelles et quelques groupements de femmes s'adonnant aux activités de transformation agro alimentaire.

#### *4.4.2. Unités de stockage*

Elles se résument quelques grands magasins situés dans le grand marché servant de stockage de marchandises et les magasins d'intrants agricoles de groupement villageois et des intrants vétérinaires.

### **4.5. Emploi**

L'inexistence de grandes usines dans la commune diminue fortement les chances d'emploi de la masse qui se réduit au commerce, à l'agriculture et à l'artisanat.



## **4.6. Energie et Eau**

### *4.6.1. Energie*

On note deux types d'électrification dans la commune. Il s'agit de la production thermique ou énergie thermique et de l'énergie solaire. La société Béninoise d'Electricité et d'Eau fournit l'électricité à la ville pour 1298 abonnés. La commune de Malanville utilise le bois comme source d'énergie dans la cuisine. A côté, citons le charbon de bois qui est aussi utilisé dans la cuisine.

### *4.6.2. Eau*

Les principales sources d'eau dans la commune de Malanville sont les puits et les puits à grand diamètre. A cela s'ajoutent les pompes à eau. Le ratio population par puits d'eau est de 25% soit un puits d'eau pour 1000 habitants.

## **4.7. Transport et communication (Voirie et desserte routière)**

### *4.7.1. Le transport routier*

Le transport des biens et des personnes est assuré par deux réseaux :

- Le réseau routier avec des camions gros porteurs pour transport de marchandises, des véhicules légers pour le transport en commun des personnes
- Le réseau fluvial avec barques motorisées en partance ou en provenance du Niger, du Nigéria ou d'autres contrées du Bénin situées en bordure du fleuve Niger. Les engins sont utilisés dans le transport des biens et des personnes
- Les taxis moto jouent un rôle très important dans le transport intra urbain à Malanville ou inter urbain entre Malanville ou Gaya au Niger.

La ville est reliée à Cotonou et au Niger par une voie Nord – Sud entièrement goudronnée. De part et d'autre de cette voie, l'accès aux différents quartiers de Malanville y compris aux centres d'activités principaux tels que les marchés se fait par des voies en terre de structure assez sommaire et qui manquent parfois de moyens de drainage. Les érosions et les dépôts de sables ont profondément modifié le profil de certaines voies et laissent apparaître des bas-fonds plus ou moins profonds où s'amoncellent des débris et qui se transforment rapidement une mare après les premières pluies. Les principaux bas-fonds observés sont situés entre la place de la Mairie ou de l'indépendance et le périmètre de la mission catholique et l'hôpital principal de la ville des travaux ont été entrepris pour améliorer certaines voies, mais cela reste limité à des mesures temporaires en vue de décongestionner

certaines zones. Des moyens importants restent nécessaires pour combler les bas-fonds et stabiliser la surface des voies.

En dehors de l'axe principal de communication les voies de desserte secondaires restent rares et en très mauvais état. La seule piste utilisable tout au long de l'année reste celle qui lie Malanville à la localité voisine de Tambouctou.

A l'Est, la voie qui relie les localités de Garou et de Madekali ainsi que le Nigéria voisin est en très mauvais état. La route qui fait 60km environ est impraticable toute l'année. Les 26km qui relient Malanville à Madekali sont très difficiles. Deux ponts construits dans cette zone marécageuse ont été détruits.

Toutefois à l'Est, la localité voisine de koki comme pour sa production vivrière reste inaccessible par voie terrestre. En effet, la voie de desserte à partir de Malanville qui connecte la piste d'accès à partir de la Sota après avoir traversé sur 3800m des terrains agricoles. La desserte de la localité se fait seulement par des pirogues non motorisées qui assurent le transport des passagers et des marchandises.

Côté ouest, la route vers Kargui et la ville de Karimama, une commune urbaine de 3000 personnes environ est formée d'une piste uniquement praticable en saison sèche. En période de pluie, le sol devient glissant (zone argileuse) et les 5 ou 6 points de traversée des cours d'eau sont inondés. Karimama reste dans ces conditions uniquement accessible à partir de la localité de Guéné à 25km au sud de Malanville le long de la voie principale. Il s'agit d'un détour de quelque 70km. N'eut été le mauvais état de la voie directe longeant le Niger, il fallait seulement 40km pour aller de Malanville à Karimama.

L'état des pistes rurales voies d'accès aux localités qui entourent Malanville reste un handicap à l'approvisionnement des marchés de la ville par les produits de l'arrière pays dont les potentialités agricoles (mil, sorgho, riz et légumes) et l'élevage (caprins et bovins) sont importantes pour assurer un développement soutenu de l'activité commerciale de l'agglomération.

Le service des pistes rurales de la direction des routes (DDROA) au ministère des travaux publics et des transports (MTPT) a listé parmi les priorités la réfection des pistes rurales suivantes :

- Guéné Karimama longue d'une quarantaine de kilomètres dont l'ouvrage principal, un pont de 40m. sera en principe financé sur programme d'investissement public (PIP) par un fond japonais.
- Boujikali – Garou – frontières du Nigéria d'une longueur de 60km.
- Boujikali – boujikouara.

Le transport routier est organisé aux abords des marchés et sur les deux gares routières qui sont du côté Est de la voie principale qui traverse la ville pour rejoindre le Niger après avoir enjambé le fleuve par un pont récemment construit.

L'une des gares routières est réservée aux véhicules légers et l'autre aux poids lourds.

Situé dans la sphère du marché mais séparées de lui par la voie principale inter Etat, ces deux gares routières se trouvent rapidement débordées le jour du marché.

La surface totale des deux gares est de 7,250m<sup>2</sup> dont 220m<sup>2</sup> d'espace couvert avec deux bâtiments. La plate-forme n'a ni revêtement, ni système de drainage des eaux pluviales. L'éclairage et les points eau sont inexistantes mais on note la présence d'une batterie de (05) latrines.

L'activité de transport est assurée par 30 gros porteurs pour le transport des marchandises vers le Niger et le Tchad ainsi que par une cinquantaine de camionnette et de petits véhicules qui assurent la liaison avec différentes localités. Pour les passagers et la marchandise surtout le jour du marché. La moyenne hebdomadaire des passagers est estimée à 2.800 voyageurs. Les deux gares fonctionnent en cogestion Administration. UNACOB.

#### *4.7.2. Le transport fluvial*

Au transport fluvial le long du fleuve Niger est assuré surtout en période des hautes eaux et plus particulièrement dans la direction des régions qui deviennent inaccessibles par voie terrestre en saison de la montée des eaux et des inondations des voies routières. La gare fluviale formée par un débarcadère au Nord-Est de la ville reçoit quelque 25 à 30 pirogues motorisées provenant du Niger et du Nigéria ainsi que de la sous-préfecture voisine de Karimama.

#### *4.7.3. Communications*

Le réseau de communication de la commune de Malanville qui devrait contribuer au développement économique demeure encore embryonnaire. Ainsi, la commune compte 208 abonnés téléphoniques une capacité de 300 lignes disponibles. Malgré le développement des NTIC, la commune ne dispose, ni de centre Internet ni de réseau GSM, ni de téléphonie rurale. La longueur totale du réseau est de 68500 mètres linéaires environ.

### **4.8. Commerce**

#### *4.8.1. Infrastructures.*

Les activités commerciales sont très développées principalement à Malanville chef lieu de la commune qui possède le deuxième marché du Bénin après celui de Dantokpa à Cotonou sur le plan des transactions. Ce marché s'anime aujourd'hui

trois (03) jours sur sept (07) (jeudi, vendredi, samedi). Il draine de milliers d'acteurs nationaux et étrangers.

#### *4.8.2. Produits.*

On y rencontre une gamme variée de produits de toutes natures, des vivriers aux produits manufacturés en passant par les produits maraîchers et le bétail. Les produits comme le colas venue du Ghana, la gomme et le souchet du Niger y sont commercialisés également.

#### *4.8.3. Circuits de commercialisation.*

Pour 32 villages administratifs, la commune ne dispose que de 8 marchés dont la quasi-totalité se trouve dans un état de sous équipement qui contraste avec importance et leurs poids commerciaux. Le commerce informel est très développé au niveau des différents centres commerciaux et dans toutes les localités de la commune. En dehors du grand marché de Malanville les autres marchés de la commune que sont Guéné, Garou, Goungou, Kanto, Kassaefe.

### **4.9. Tourisme et Hôtellerie**

Le tourisme est très peu développé malgré l'existence de nombreux sites touristiques comme le marché internationale de Malanville, l'embouchure de la Sota sur le fleuve Niger, les camps de pêcheurs sur le fleuve Niger, le périmètre irrigué de Malanville, les collines de Guéné et de Bodjécali, la zone cynégétique de la Djona, l'élevage des crocodiles de Wollo etc.

L'hôtellerie est au stade embryonnaire malgré le caractère cosmopolite de Malanville, sa situation de ville carrefour et son marché international. Les infrastructures hôtelleries n'existent qu'au chef lieu de la commune et se réduisent à un seul hôtel et à un motel.

### **4.10. Pêche et chasse**

La pêche est très développée dans la commune de Malanville. Il s'agit de la pêche continentale sur les plans d'eau comme le fleuve Niger, les rivières Alibori, Sota étangs naturels ou artificiels etc). Cette activité est surtout pratiquée dans les arrondissements de Toumboutou, Malanville, de Garou et de Madécali. Elle est très peu développée dans l'arrondissement de Guéné en raison de la rareté des plan d'eau dans cette localité. La pêche est essentiellement pratiquée par les hommes.

La chasse est développée notamment dans les arrondissements de Guéné et de Toumboutou qui abritent une bonne partie du parc national. La forme de la chasse pratiquée est essentiellement le braconnage qui se est un fléau pour la sauvegarde de la faune sauvage.

#### **4.11 Autres Services.**

A Malanville, le secteur industriel se limite à une unité de transformation agro alimentaire ; une boulangerie qui ravitaille la commune et celle de Karimama. Les petites unités artisanales sont assez fréquentes. L'artisanat dans la commune de Malanville regroupe essentiellement les activités que sont : la mécanique, la couture, la coiffure, la menuiserie, la soudure etc.

La transformation de l'arachide en huile et tourteau est très répandue dans la commune.

### **Chapitre V : SECTEURS SOCIAUX.**

#### **5.1. Santé**

##### *5.1.1. Principales maladies.*

Les centres de santé enregistrent un fort taux de maladies infantiles pendant la saison pluvieuse. La maladie la plus fréquente est le paludisme qui engendre beaucoup de cas d'enfants anémies. Les maladies fréquentes dans la commune sont : le paludisme, les infections respiratoires, les diarrhées, la malnutrition.

##### *5.1.2. Comportements et attitudes à l'égard de la maladie.*

Il existe des comités de gestion COGEC et COGES qui s'occupent de la réception et de la distribution des médicaments dans les formations sanitaires. Les comportements caractéristiques de la zone sont le faible taux de fréquentation des centres de santé et la vente illicite de produits pharmaceutiques de qualité douteuse etc.

##### *5.1.3 Infrastructures et équipements*

La commune de Malanville est pourvue en infrastructures sanitaires vétustes, l'hôpital de zone souffre de l'absence d'un service de radiologie. La commune de Malanville dispose de cinq (05) centres de santé d'arrondissement et de cinq (05) unités villageoises de santé ou unité de santé de quartier. L'Arrondissement de Malanville dispose par ailleurs de (02) structures privées autorisées. Malanville bénéficie d'un programme allemand qui a permis de construire un hôpital et centre de santé. On relève aussi un centre de promotion social (CPS).

Les CSA périphériques sont tous des infrastructures vétustes et sont dépourvues de clôture ; ce qui rend difficile leur maintien dans un bon état de salubrité. Le système d'électrification et celui d'approvisionnement en eau potable font défaut dans la plupart des CSA. Le système d'électrification ne garantit pas entièrement la sécurité à l'hôpital de zone. On note également deux officines pharmaceutiques dans

l'arrondissement de Malanville. La couverture de la commune en lits se présente comme suit :

Quelques ratios sanitaires sur l'ensemble de la commune de Malanville

<b>RUBRIQUES</b>	<b>NOMBRES</b>
Populations	110153
Nombre de lits d'hospitalisation	49
Nombre d'habitant par lit	2044
Lit de maternité	30
Nombre d'accouchement lit	68

Source : extrait des statistiques du bureau de zone Malanville / Karimama

Le nombre de lits d'hospitalisation qui est 49 est reparti entre la pédiatrie, la médecine, la chirurgie et le centre de santé d'arrondissement.

Les centres de santé enregistrent un fort taux de maladies infantiles pendant la saison pluvieuse. La maladie la plus fréquente en cette période est le paludisme qui engendre beaucoup de cas d'enfants anémiés. Or, il se pose un problème de don de sang dans la commune de Malanville où seul l'arrondissement de Malanville connaît un taux élevé de donneurs de sang. Les cas de décès lors des accouchements sont fréquents à cause des grossesses précoces et rapprochées. Les maladies fréquentes dans la commune sont : le paludisme, les infections respiratoires, les diarrhées, la malnutrition.

Les contraintes du secteur de la santé se résument comme suit :

- Vétusté des infrastructures sanitaires
- Infrastructures non conformes aux normes nationales.
- Déficit en personnel qualité
- Absence de plate forme radiologique
- Paludisme, SIDA

#### *5.1.4 Personnel de santé*

En ce qui concerne le personnel de santé, la commune de Malanville dispose :

- Trois (03) médecins
- Vingt quatre (24) infirmiers.
- Cinq (05) sages femmes
- Trois (03) techniciens de laboratoires.

## **5.2. Action sociale**

L'organisation sociale existe mais son influence est fortement réduite avec l'avènement des administrations successives (coloniale, révolutionnaire et décentralisation). La commune dispose d'une association de développement appelée MOOBO qui a mené plusieurs activités dans le cadre du développement de la commune. A côté de cette association, il existe d'autres associations et organisations.

## **5.3 Education**

### *5.3.1. Infrastructures scolaires*

La commune de Malanville, à l'instar des autres municipalités du Bénin présente un taux de couverture en infrastructures peu satisfaisant compte tenu de la demande des populations.

- Nombre d'écoles primaires : 34
- Nombre d'écoles maternelles publiques : 02
- Nombre d'écoles maternelles privées : 00
- Nombre d'écoles primaires privées : 04

Tous les villages de la commune disposent chacun d'au moins une école.

### *5.3.2. Personnel enseignant par catégorie*

La commune de Malanville dispose du personnel enseignant dont la majorité sont les contractuels et les communautaires. Certains enseignements communautaires sont sans Brevet d'étude du Premier Cycle (BEBC) et sans formation initiale de base, ce qui conduit à un enseignement de mauvaise qualité.

- Agents permanent d'Etat : 48 soit 32,87% du total
- Contractuels 43 soit 29,45% du total
- Communautaires 55 soit 37,67% du total

### *5.3.3. Effectifs scolaires par sexe*

Ces effectifs se présentent comme suit :

- Malanville : total : 4791 dont 2812 garçons et 1979 filles
- Garou total : 737 dont 446 garçons et 291 filles
- Guéné total : 2439 dont 1382 garçons et 1057 filles
- Madécali total : 662 dont 464 garçons et 198 filles.

Il ressort que l'effectif des garçons est supérieur à celui des filles dans la commune de Malanville

#### 5.3.4. Enseignement secondaire

Désignation	Niveau	Nombre de classes	Effectif écoliers	Effectif enseignant	Observations
CEG	1	10	486	11	Travaux de réfection d'extension

#### 5.3.5. Les centres de formations

En dehors de quelques foyers d'animations des ONG et de certaines structures étatiques, les centres de formation à proprement parler sont inexistant.

#### 5.3.6. Equipements administratifs, d'encadrement et de loisir.

Les équipements administratifs se résument à :

- Un bureau de sous-préfecture disposant d'un bâtiment qui nécessite des travaux de réfections légères (peinture, reprise de faux plafonds) ; et un nouveau bâtiment de 350(mètre carré) sur le point d'être mis en service (les travaux de construction sont entièrement achevés) ;
- Un bureau de mairie d'un état satisfaisant ;
- La résidence du sous-préfet : travaux de réfections légères ;
- Une brigade de gendarmerie nécessitant des travaux de réfections lourdes ou de construction ;
- Un commissariat de police ;
- Une recette perception du trésor nécessitant des travaux de réfection légère
- L'inspection des impôts ;
- Une circonscription scolaire (administration scolaire) ;
- Une maison des jeunes et de la culture assez vétuste et inadaptée ;
- Un stade en cours de construction ;
- Une place publique (place de l'indépendance) non aménagée ;
- Un cimetière municipal ;
- Un bureau de poste et télécommunication en très bon état ;
- Un service du CARDER
- Un service de l'élevage
- Un service de douane.

#### 5.4. Arts, cultures, sport et loisirs

En matière d'Arts et culture, la commune de Malanville dispose d'une maison des jeunes, une place publique et un terrain de sport omnisport.



## Chapitre VI : RESSOURCES FINANCIERES

### 6.1. Evolution du budget communal

Année	Investissement			Fonctionnement			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	A= (1) (2) Epargne brute	Recette (3)	Capacité d'investissement B = A + (3)	Dépenses (4)	Capacité financement C= B - 4
1998	50750426	50685110	65316	1889432	1957748	1989748	65316
1999	65049342	65006967	42375	5453500	5495875	5453500	42375
2000	65998342	65665518	332824	4440600	4773424	4440600	331824
2001	102395666	94095717	8310249	3242548 5	40725732	32425483	8300249
2002	71416622	76867005	- 5450383	8088207	2637824	8008207	- 5450383
Total	355610698	352320317	3290381	5229722 2	55287603	52297603	3290381

## 6.2. Recettes

Les recettes au niveau des investissements dans la commune de Malanville depuis 1998 à 2002 s'élèvent à 355 610 698 F ; et les recettes au niveau du fonctionnement s'élèvent à 52 297 222 F.

## 6.3. Dépenses

Les dépenses au niveau des investissements de la commune de Malanville s'élèvent à 352 320 317 F et au niveau du fonctionnement, elles s'évaluent à 52 297 222 F.

- Etat des comptes recueillis :

L'analyse a été menée sur la base des comptes administratifs, c'est-à-dire les recettes encaissées effectuées au cours des exercices 1993 à 1996

- Un budget moins contraint par les dépenses de personnel.

Le budget de la commune de Malanville est assez variable sur la période avec des recettes de fonctionnement de 575 à 812f CFA par habitant, ce qui est relativement élevé. La commune a reçu en 1995 une subvention particulièrement élevée de l'Etat (15 millions), utilisée principalement pour financer ses interventions (13 millions) dans les domaines de l'urbanisme et des activités socio-économiques.

Le budget semble assez bien équilibré en 1996, avec une part raisonnable affectée aux dépenses de personnel (moins de 40%). La part versée au développement pèse très lourd (24% des dépenses), avec un niveau nettement supérieur à la moyenne (entre 150 et 200f CFA par habitant) contre moins de 100fCFA pour les autres communes

Les revenus des domaines et services représentent 30% à 50% des recettes et sont en hausse sur la période ; cela résulte principalement des recettes de marchés et des prestations fournies par la commune.

- Une fiscalité foncière prédominante à Malanville, la fiscalité est relativement bonne en niveau avec une recette de près de 200fCFA par habitant par an. La richesse fiscale de Malanville tient pour l'essentiel à la fiscalité foncière qui s'établit à 255fCFA par habitant en terme de potentialité (selon les titres émis) mais atteint seulement 39fCFA par habitant (selon les recouvrements comptabilisés).

La taxe foncière est très faiblement recouvrée (moins de 15% des émissions en 1996) alors qu'elle représente près de 85% des émis. Cela traduit, d'une part une mauvaise acceptation par les populations de cette taxe, et d'autre part un manque recours à la fiscalité professionnelle. Le recouvrement de la patente est bien meilleur (87% en 1996). Mais au total, le recouvrement de la fiscalité se limite à 31% et même 15% si l'on exclut les antérieurs en 1996.

	1994	1995	1996		1996
67387 habitants					
Recouvrements	11963347		12455968	Titres émis	20233490
Taxes foncières	2908300		2659212	Taxes foncières	17195040
Patente et licences	6169790		6571600	Patente	3038450
Antérieurs	2885257		3224156	Taux de recouvrement	61,55%
% antérieurs/ recouvrement		24,12%	25,88%	Hors antérieur	45,62%

Des revenus croissants grâce aux services et au domaine :

Les revenus du domaine et des services sont relativement élevés à Malanville, et ont cru sur la période principalement du fait des droits de place de marché et prestations

- Une dépendance financière encore trop forte
- La commune de Malanville est relativement autonome avec un poids des subventions de l'Etat et des taxes civiques moyens (20%). L'année 1995 fait exception avec une subvention de près de 15 millions de f CFA.
- des interventions et investissements insuffisants mais au dessus de la moyenne. La commune de Malanville dépense environ 78fCFA par habitant et par an pour les investissements courantes et investit environ 66fCFA par habitant et par an, (moyenne sur la période 1994-1996)

## Chapitre VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

- En milieu physique

*Atouts* : Grande étendue du bas-fond, Grande étendue de terres cultivables ; proximité de la commune à plusieurs cours d'eau principalement le fleuve niger.

*Contraintes* : Irrégularité des pluies, avancée du désert.

- Niveau organisationnel

*Atouts* : Existence du CMO (Comité Maîtrise d'Ouvrage)

*Contraintes* : Difficultés de mobilisation de la participation communautaire

- Agriculture

*Atouts* : Disponibilité de terres cultivable.

- Existence de vallées riches en limon
- Maîtrise des cultures maraîchères

- Existence d'organisations paysannes
- Diversification agricole
- Grand nombre d'actifs

*Contraintes :*

- ❖ Pratiques de feux de brousse tardifs
- ❖ Agriculture extensive
- ❖ Question de la transhumance
- ❖ Appauvrissement des sols
- ❖ Déboisement
- ❖ Evacuation des produits agricoles difficile
- ❖ Faible aménagement des vallées
- ❖ Difficulté d'accès aux crédits.
  - Elevage.

*Atouts :*

- ❖ Culture d'élevage très répandue
- ❖ Existence de deux grands marchés à bétail (Malanville, Guéné)
- ❖ Existence d'infrastructures pastorales
- ❖ Existence de couloirs de passage des animaux.

*Contraintes :*

- ❖ Feu de brousses tardifs
- ❖ Non respect des couloirs de passages des animaux et des zones de pâturage
- ❖ Insuffisance d'eau et de pâturage en saison
- ❖ Réticence des éléments à faire vacciner leurs animaux
- ❖ Elevage extensif
- ❖ Pression pastorale sur le parc national
  - Commerce

*Atouts :*

- ❖ existence de marché régional et international (Guéné, Malanville)
- ❖ situation géographique favorable

- ❖ disponibilité des gammes variées de produits (vivriers, maraîchers, animaux, manufacturés)

*Contraintes :*

- ❖ insuffisance d'infrastructure marchandes
- ❖ insuffisance de structures d'appui aux activités commerciales (banque commerciale, structure de crédit)
- ❖ faible niveau d'organisation des marchés
- ❖ routes en mauvais état
  - Education

*Atouts :*

- ❖ Chaque arrondissement dispose d'au moins un groupe scolaire
- ❖ La plupart des infrastructures sont en matériaux définitifs

*Contraintes :*

- ❖ Infrastructures scolaires en matériaux précaires
- ❖ Sous équipements en mobilier pour les écoles.
- ❖ Faible taux de scolarisation
- ❖ Insuffisance des enseignants qualifiés
  - Unités économiques

*Atouts :*

- ❖ Malanville, ville frontalière et lieu d'échange pour les pays limitrophes et les autres communes du département de l'Alibori.
- ❖ Présence d'une gare routière

*Contraintes :*

- ❖ Accès difficile aux arrondissements ruraux en saison des pluies
- ❖ Absence de parking gros porteur
  - Energie

*Atouts :*

- ❖ Permanence de la couverture en électricité mais avec des délestages et coupures intempestives

*Contraintes :*

- ❖ Non extension du réseau de couverture en électricité aux arrondissements ruraux à Bodjècali etc.

- Ressources financières

*Atouts :*

- ❖ Existence de ressources locales
- ❖ Existence des CLCAM et d'autres structures de microfinance
- ❖ Existence des fonds de solidarité
- ❖ Existence de structures organisées (UCP, GV GV, ONG locales)

*Contraintes :*

- ❖ Faiblesse des ressources financières
  - Art, Sport et culture

*Atouts :*

- ❖ Existence de main d'œuvre

*Contraintes :*

- ❖ Manque d'initiatives

## **Chapitre VIII : PRINCIPALE FILIERES PORTEUSES**

Les principales filières porteuses sont :

- Pisciculture
- Riziculture
- Maraîchage
- Agriculture
- tourisme
- élevage

Parmi elles, deux ont retenu l'attention. Il s'agit du riz et de l'oignon. Les raisons du choix du riz sont la sécurité alimentaire, l'écoulement facile sur le marché, le nombre d'emplois créés, la possibilité de culture en toute saison, l'existence de beaucoup de cours d'eau et de bas-fonds. Pour l'oignon, on note le niveau de revenus, le marché international et local intéressés, la disponibilité du produit à tout moment, les conditions favorables de production et l'intérêt de beaucoup de producteurs.

Mais cette culture présente des risques : Abandon des autres cultures vivrières (sorgho, maïs), d'où la famine, ensablement des rivières et cours d'eau, pauvreté du sol, destruction de l'environnement, surproduction (bas prix), inondation en saison

pluvieuse, manque de débouchés pour écouler le produit, mauvaise qualité par rapport au riz importé, intérêt trop poussé pour la consommation du riz importé dans le Sud du

Les ressources naturelles de la commune sont largement favorables au développement de la riziculture et des cultures maraîchères en particulier l'oignon.

L'échec des grands périmètres irrigués des années soixante, et la timidité des projets de développement à promouvoir la riziculture, on observe une relance endogène très importante. Cet essor est en partie dû à la crise cotonnière surtout dans le nord, mais aussi à l'augmentation de la demande locale et à l'introduction des semences améliorées. L'engouement pour la production de riz ces 10 dernières s'accompagne de nombreuses initiatives de structuration des producteurs de riz. La production s'accompagne de l'émergence d'un secteur de transformation peu performant, mais qui a l'avantage d'être décentralisé, c'est à dire proche des producteurs. Les opérateurs économiques privés prennent progressivement ce secteur en main, et ont même eu tendance à diminuer les coûts de transformation.

Les producteurs du riz font face à de nombreuses difficultés liées non seulement à la pénibilité des travaux, notamment le labour et le désherbage, mais aussi aux problèmes d'accès aux intrants (semences améliorées, engrais et herbicides). Les CeRPAs et les services décentralisés du Ministère de l'Agriculture ont dû se replier sur les activités découlant des fonctions régaliennes de l'Etat. Dorénavant ils ne fournissent plus ni intrants ni biens d'équipement. Les OP qui encadrent la production de riz éprouvent encore des difficultés à accomplir ces fonctions.

Au prix actuel de vente du paddy local la production de paddy est rentable dès que les rendements dépassent 2,75 tonnes/ha avec l'utilisation d'engrais et 2,25 tonnes/ha sans engrais. Le système de riziculture de bas-fond aménagé où sont appliquées les variétés améliorées et les intrants est le plus rentable.

L'essentiel des contraintes de la filière se situe en aval de la production, c'est à dire au niveau de la transformation et de la commercialisation. La majorité du décorticage est réalisé par les moulins polyvalents provenant du Nigeria. Ils ne sont pas équipés de dispositif de nettoyage et de tamisage. Le riz produit est de faible qualité et n'est pas apprécié par la population urbaine. Ceci se reflète directement sur le prix du riz net plafonnant autour de 200 à 220 Fcfa/kg. Par contre le prix d'un riz de qualité supérieure se situerait entre 250 et 350 Fcfa/kg. Les faibles taux de décorticage qui se situent à 60 % dans le sud et 70 % dans le nord, où les femmes pratiquent préalablement l'étuvage, nuisent également à la qualité du riz.

La commercialisation du paddy est gérée par les collectrices. Le paddy est souvent un tout venant. Les prix chutent lors des récoltes, puis après quelques mois se stabilisent autour de 100 Fcfa/kg. La grande majorité du paddy est écoulée en petites quantités sur le marché local.

## Stratégie de développement de la filière riz

Alors que l'accroissement de la production de riz se confirme, l'objectif principal de la Stratégie va être d'améliorer la qualité du produit. Les organisations de producteurs seront mises au centre du dispositif d'amélioration de la transformation et de la commercialisation du riz local pour qu'elles puissent bénéficier au maximum de l'augmentation de la marge de la filière. L'augmentation du prix du riz d'au moins 25% se répercutera directement et de façon amplifiée sur les revenus des producteurs. Elle rendra cette culture plus compétitive non seulement vis à vis des autres cultures vivrières, mais aussi du coton. Le premier objectif est donc d'arriver à une production économique qui pourrait déboucher sur une autosuffisance nationale en riz.

- La première stratégie est de rechercher une qualité de riz local pouvant être compétitif avec le riz importé. Ceci n'implique pas seulement l'introduction d'équipements plus performants et appropriés, mais aussi une labellisation du riz local, basé sur le respect rigoureux d'un cahier de charge. Ce cahier de charge couvrira toute la filière, en commençant par le choix de la semence, définissant le mode de battage et d'étuvage pour enfin retenir les types de décortiqueuses. L'Etat devra adopter une politique nationale d'incitation du riz paddy par une amélioration du prix d'achat au producteur.
- La deuxième stratégie est de renforcer la capacité des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service.
- La troisième stratégie est de renforcer la capacité des prestataires de service dans le domaine de la transformation et la mécanisation agricole.
- La commune aussi se doit de s'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service. Elles devront devenir de véritables organisations professionnelles et en tant que telles traiter avec les prestataires de services actifs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit donc de mettre en place des formations professionnelles intensives.
- Poursuivre l'organisation des acteurs de la filière.
- Le renforcement des capacités des producteurs sera étendu jusque dans le domaine des travaux d'aménagement sommaire.
- Adopter les solutions d'aménagement des bas-fonds les moins coûteuses pour améliorer les superficies de production.



## **Chapitre IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATION**

Projet d'amélioration des enseignements de l'alphabétisation, des services de santé.  
Extension du réseau hydraulique et assainissement.

Amélioration des services de communication du cadre de vie et de travail des fonctionnaires en service dans la commune.

Promotion de la culture, du tourisme des sports et loisir.

Aménagement du territoire

Promotion des cultures maraîchères dans la commune de Malanville ainsi que celle des cultures de maïs, riz, arachide, manioc, etc

Promotion de l'élevage des bovins, petits ruminants et volailles (oies, canard, pintades, poules)

Amélioration de la pisciculture dans les étangs et trou à poisson.

Valorisation des ressources accessibles du parc W

Promotion des activités génératrices de revenus

Restauration des ressources forestières et d'autres composantes de la diversité biologique.

Amélioration du système de communication.

Mobilisation des ressources financières.

Malanville est dotée d'un réel potentiel économique eu égard à sa position géographique. Ville frontalière avec le Niger et à sa fonction de carrefour d'échanges (proximité avec le Nigéria et le Burkina-Faso).

Outre le pont sur le Niger (avec un poste de douanes important), Malanville bénéficie aussi du trafic fluvial traditionnel (échanges par Pirogue et petites embarcations à partir de débarcadères rustiques mais nombreux).

Il en résulte une vocation marchande reposant sur l'import-export et sur l'approvisionnement de toute la région.

Cette vocation est reconnue grâce à des équipements tels que le marché. La gare routière, voire l'abattoir. La situation de la ville lui assure de nombreuses ressources naturelles (fort potentiel piscicole et agricole grâce aux fleuves et aux plaines fertiles bordant la ville). Les réputées au-delà du Bénin. Elle offre également une proximité certaine vis-à-vis de centres économiques importants (Sud du Niger, Ouest du Nigéria, Sud-est du Burkina Faso entre autre)

Cependant les lacunes en matière de communication en Malanville, les pôles économiques voisins et ces centres d'approvisionnement, freinent son développement. De plus la qualité globale des équipements de la gare routière et du marché en particulier, nuit à son attrait.

La présence d'une foule dense dans l'enceinte et tout autour du marché se traduit par un débordement d'étals en tout genre, à même la route et jusque dans les caniveaux (en période sèche).

En outre, l'intense va et vient de camions, camionnettes et autres chariot nécessite l'aménagement d'avois de stationnement, de dépôt et de contrôle (technique et douanier) afin d'éviter ce qui est constaté très souvent insalubrité accidents, vols, fraude...

Une attention particulière devra donc être portée sur la partie du programme concernant :

- La réhabilitation et restauration du quartier situé entre la place de l'indépendance et le marché,
- La mise hors d'eau des voies externes à la vill.

L'identification des investissements à programmer a été réalisée en fonction de ce qui a été constaté sur le terrain et d'après les nombreux avis recueillis auprès des habitants et de leur représentants (association, ONG... ) mais aussi et peut être prioritairement en vue d'améliorer leurs ressources budgétaires.

Entre d'autres termes, le contenu du programme s'est attaché à privilégier à la fois les moyens de mieux mobiliser les gisements de ressources existantes mal exploités et au travers des investissements proposés, d'accroître le potentiel des richesses communales en créant les conditions propices à une dynamisation de la vie locale à laquelle particulièrement les infrastructures et les équipements publics.

En effet, l'autonomie locale n'a de sens et les lois votées récemment le confirment en tout point que si les communes en particulier sont en mesure de prélever sur leur territoire, les impôts, taxes, redevances et droits prévus par la loi. Dès lors, l'Etat rencontre ses compétences et vise principalement à recréer les grands équilibres macro-économiques, il revient aux collectivités locales d'affirmer leur rôle et d'assumer leurs responsabilités en associant en permanence amélioration des services à la population et accroissement des ressources locales.

Cette orientation expose largement comprise lors des réunions sur le terrain constitue une des justifications essentielles des composantes du projet.

Le programme d'investissement prioritaire met donc volontairement l'accent sur trois grandes catégories d'actions :

- Les actions qui participent à l'amélioration des ressources.
- Les actions qui favorisent le développement économique de la commune
- Les actions qui visent à renforcer les capacités de gestion de la commune.

Les actions recouvrent soit l'allocation de moyens pour permettent à la commune d'améliorer ses capacités financières et ses capacités de gestion, soit la

réhabilitation ou à la construction d'infrastructure et d'équipements urbains qui participent à son développement économique, et doivent contribuer à renforcer à accroître les ressources communales.

Le programme d'investissement prioritaire s'organise autour de deux termes majeurs qui sont :

- Le renforcement organisationnel et financier
- Le renforcement des infrastructures et des équipements urbains.

Les besoins tels qu'ils ont été identifiés pour doter la future commune des moyens indispensables à son bon fonctionnement, gage de son développement économique, nécessiteront un effort financier très important. Il est apparu souhaitable en attendant que les capacités financières de la commune se soient accrues de manière significatives. Qu'il soit largement fait appel aux participations des populations des associations et autres organismes (ONG, Groupements professionnels...). Pour assurer la prise en charge des équipements d'éducatifs et de santé primaire. Les activités sportives et culturelles qui relèvent de la responsabilité de la commune.

N.B il y a par ailleurs, tout lieu de penser que l'Etat continuera à assumer la charge des personnels d'enseignement primaire et qu'il couvrira certainement la charge d'investissement et de personnel des établissements d'enseignements secondaires et des établissements hospitaliers et centres de santé de second degré.

Le programme d'investissement prioritaire n'a donc pas retenu d'équipements en matière de santé, d'éducation. D'activités sportives et culturelles, car il est fondé de penser que le renforcement des ressources municipales engendrés par la priorité accordée aux équipements générateurs ou favorisant l'émergence de recettes supplémentaires permettra à la commune d'assumer progressivement l'ensemble de ses responsabilités et de ses charges en la matière.

#### Le Renforcement des infrastructures et des équipements urbains

Le réseau de voirie de la ville qui subit à la fois l'effet de l'érosion et dans des inondations a un besoin urgent de réhabilitation et de restructuration surtout pour la zone qui s'étend du marché principal de la ville jusqu'à la place de l'indépendance en passant par le nouvel hôpital et le domaine de la mission catholique.

En raison de la topographie du terrain de la nature des sols et la présence d'un réseau hydrographique qui subit l'effet du régime des débits du fleuve. Niger, la circulation sur les pistes rurales, voies d'accès qui connectent Malanville au reste de la mairie est pratiquement impossible pendant la saison des pluies. La répartition et la mise hors d'eau des voies rurales qui lient l'agglomération à Karimama, à Boujikali-Garou et Boujikali-Boujikouara est une mesure nécessaire pour garder et développer le rôle charnière de la ville. Cette mesure est d'autant plus prioritaire que les potentialités agricoles de l'arrière pays contribuent en principe au développement de l'activité commerciale de Malanville.

## Drainage

Tout en luttant contre l'érosion en consolidant le revêtement des voies, le drainage des eaux pluviales doit être assuré par des caniveaux à construire le long des artères jugés prioritaires les points bas de la zone urbanisée qui se trouvent surtout entre la place de l'indépendance et la mission catholique d'une part et la voie inter Etat d'autre part doivent être éliminé par un drainage adéquat de cette zone. Des terrassement serait peut être à envisager afin de modifier le profile du terrain.

Au niveau entretien, il y a lieu d'assurer un curage régulier des caniveaux et des dalots. Le manque d'entretien de ces derniers qui se trouvent surtout sous la voie principale de la ville, laisse remonter le niveau des eaux dans la zone des bas-fonds.

Cette dernière mesure doit être assortie d'une campagne de sensibilisation des riverains pour l'entretien des dits caniveaux et dalots.

## Eau potable

A Malanville c'est surtout au niveau de la production d'eau que le problème se pose. La recherche d'une autre source d'eau mieux protégée et plus fiable reste une priorité pour la ville qui doit non seulement subvenir aux besoins de la population résidante mains aussi aux nombreux visiteurs et voyageurs qui affluent de tout le pays ainsi que des pays voisins. Au niveau de la SBEE (SONEB) ce problème butte toujours au financement d'une telle opération.

D'autre part, il y a lieu d'augmenter les quantités d'eau disponibles ainsi que les points de distribution pour les mêmes raisons précitées. La quantité d'eau distribuée devra suffire à une population qui dépassera les 30000 habitants dans les 10 prochaines années avec en plus les besoins des visiteurs et des voyageurs de passage.

Au plan d'investissement élaboré pour la SBEE (SONEB) par la GTZ, il y a lieu d'indure :

- ❖ La modification de la source d'alimentation en eau pour avoir une alimentation non seulement suffisante mais aussi de bonne qualité répondant aux normes de potabilité. A défaut de pouvoir changer de source d'alimentation et de réalisation de nouveaux forages. Les installations actuelles nécessiteraient des mesures plus poussées pour assurer la potabilité. Ces mesures ne se limiteront pas à une stérilisation systématique de l'eau : analyse biologiques et bactériologiques très fréquentes et établissement d'une zone de forage autour sur un rayon de 100m minimum.
- ❖ Au niveau de la distribution, l'augmentation des points d'eau sous forme de fontaines publiques sortant dans les zones d'activité commerciales (marchés, Gares routière, la voie inter Etat) reste une nécessité. L'installation d'une quinzaine de bonnes fontaines qui viendraient

s'ajouter aux bornes actuelles à réutiliser est considérée comme une action prioritaire pour les prochaines années.

### Assainissement

Le développement de la commune des latrines publiques intégrées dans un ensemble sanitaire qui groupe douches, lavoirs, fontaines d'eau reste une priorité surtout dans des zones à grande activité commerciale, où l'affluence des visiteurs et des voyageurs est très (grande) importante (marché, gare routière, quartier administratif).

Au niveau des zones résidentielles, la promotion de la construction de latrines individuelles reste prioritaire. Le développement de «points sanitaires» similaires à ceux proposés pour le centre ville ou la zone commerciale. Pourrait faire l'objet d'essai pilotes. Ces «points sanitaires» pourraient être prévus dans les différents quartiers si une telle opération trouve le succès escompté.

### Evacuation des déchets et environnement

Pour les ordures ménagères, les mesures suivantes sont proposées :

- Identifier une décharge publique définitive à aménager
- Poursuivre les travaux de sensibilisation de la population afin de garantir l'adhésion des usagers au projet proposé
- Revoir les tarifs à payer pour le contrat mensuel
- Doter l'ONG FAP qui opère actuellement sur le terrain des moyens adéquats pour qu'elle assure la précollecte dans toute la ville.
- Doter cette ONG ou tant autre organisme des moyens appropriés pour lui permettre de mettre sur pied des moyens adéquats pour la collecte des ordures à partir des dépotoirs de transit et leur transport vers la décharge
- Identifier au moins deux dépotoirs de transit dans les limites du périmètre urbain.

On note qu'à la longue l'ONG doit céder la place à un organisme indépendant qui pourrait être une entreprise privée afin d'assurer la précollecte et la collecte des ordures ménagères et leur enfouissement dans la décharge

### Electricité et éclairage public

- ❖ Retirer Malanville au réseau électrique national
- ❖ Etendre le réseau existant à l'ensemble de l'agglomération
- ❖ Renforcer l'éclairage le long des voies

Principale à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement dans la zone des marchés et des gares routières. Du nouvel hôpital jusqu'à la place de l'indépendance.

## Marchés et gares routières

### ❖ Le marché central

L'Etat du marché principale et son importance comme centre d'échange entre plusieurs pays nécessite la prévision d'aménagement tant au point de vue infrastructure qu'au point de vue construction et aménagement.

Il y a d'envisager les mesures suivantes :

- ❖ Etudier les possibilités d'extension et de développement du marché dans cette zone privilégiée de la ville (proximité des voies principales routières et fluviale du quartier administratif de la ville au point de passage de la frontière vers le Niger)
- ❖ Prévoir des plates formes en béton ainsi que des hangars ou abris pour les différents vendeurs qui fréquentent le marché.
- ❖ Identifier l'éclairage pour un tel lieu qui s'anime toutes les semaines pour trois jours consécutifs.
- ❖ Prévoir une voie goudronnée qui relie le marché à la voie Inter Etat.
- ❖ Construire des «points sanitaires», payant pour desservir l'ensemble du marché. Chacun des points sera fermé d'une batterie de latrines d'une batterie de douches, de points d'alimentation d'eau et de lavoirs. Chaque point sanitaire sera composé de :
  - (04) latrine et (04) douche pour femmes
  - (04) latrine et (04) bouche pour les hommes.
  - (03) Lavoirs
  - (03) fontaines d'eau.
- ❖ Installation des bornes fontaines à l'intérieur du marché
- ❖ Prévoir un système de drainage.
- ❖ La gare routière

Les aménagements suivant sont proposés :

- Prévoir un système de drainage des eaux pluviales
- Prévoir un branchement eau potable
- Prévoir l'éclairage
- ❖ Développer un point eau similaire à celui du marché
- ❖ L'abattoir

Les améliorations principales à prévoir pour l'abattoir de Malanville ont surtout rapport à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées.

En ce qui concerne l'eau potable, il y a lieu d'assurer une alimentation principale en eau potable à partir du système d'alimentation en eau de la ville. La capacité actuelle d'abattage se traduirait par une demande en eau de 30m<sup>3</sup> par semaine. Soit une moyenne de 5m<sup>3</sup> / jour. Une réserve de deux ou trois journées de bassins en eau serait nécessaires.

Pour l'évacuation des eaux usées, il faut prévoir un système enterré et non à ciel ouvert un prétraitement des rejets reste nécessaire.

### Cartographie

La ville construite sur un terrain relativement plat légèrement incliné vers le lit du fleuve Niger au Nord et la zone de dépression formée par la Sota un affluent rive droite du Niger à l'Est, ne possède pratiquement pas de plan altimétrique à une échelle convenable. Le plan existant disponible et déjà utilisé au plan d'aménagement de la SERHAU – SEM de 1989 peut servir de base à la préparation d'un nouveau fond de plan en procédant comme suit :

- ❖ Produire un plan à l'échelle 1/5000 ème
- ❖ Utiliser les résultats de travaux topographiques effectués dans le cadre d'un projet de voirie en cours.
- ❖ Compléter les informations par un levé topographique complémentaire qui prendra en compte les différentes modifications qui ont eu lieu depuis la préparation du plan d'aménagement de la SERHAU – SEM

### Aménagements fonciers

Malanville avec son espèce urbain présent entièrement loti n'offre pas des conditions propices à des nouvelles opérations. L'extension de la ville reste liée à l'accroissement de la population qui reste pour le moment au dessous de la moyenne nationale.

L'aménagement foncier à Malanville ne pourrait pas être considéré comme une priorité ni même une nécessité du moins à court terme. Une densification des zones urbanisées reste souhaitable pour le moment avant le développement de nouveau lotissement.

Les actions identifiées pour chacune des villes sont présentées dans cette partie sous forme de fidèle de projet avec une évaluation de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation dudit projet. Il es à noter que tous les prix mentionnés correspondent à des prix nets hors taxes.

BN : en ce qui concerne le coût du fonctionnement et de l'entretien de chaque projet, cela doit être en principe couvert par le bénéficiaire de la prestation.

Les actions prioritaires ont été identifiées comme telles par rapport au diagnostic à savoir privilégier tout équipement de nature à accroître sensiblement la capacité des commune en terme de ressources. Ce renforcement des ressources permettra d'asseoir la commune à la fois dans le paysage institutionnel et dans l'esprit des populations locales. Avec la décentralisation, le pouvoir de financement des investissements publics locaux relève du droit des élus et non plus de la bonne volonté du pouvoir central.

## **CONCLUSION**

La commune dispose de réelles potentialités pour mener ces activités qu'elles estiment pourvoyeuses de revenus et d'emplois. Les activités agricoles essentielles sont : les cultures maraîchères avec l'oignon en tête, le riz et le maïs. Ces choix sans équivoque s'expliquent par la sécurité alimentaire, l'écoulement facile sur le marché, «l'exportabilité», la création d'emplois, le gain et l'économie de devises pour la nation, la culture possible en toutes saisons, l'existence de cours d'eau et de bas-fonds suffisants, la contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des producteurs, le recul de l'exode rural. La commune de Malanville est aussi une zone de véritable embouche bovine, ovine et caprine. L'élevage et la mise en marché des animaux comme les bovins et les petits ruminants sont développés. Par contre les activités de service génèrent assez de ressources pour la commune tout en procurant des revenus substantiels aux commerçants. Le principal outil est le marché de Malanville qui a une envergure internationale. La proximité avec la frontière du pays avec le Niger joue également un rôle important. La valorisation des filières porteuses de la commune pouvait constituer une base pour le développement économique local ; l'exercice effectué pour déterminer les filières porteuses, les filières charnières ou leviers de la commune est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan communal, national qu'international; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.